

PROJET RETRAITES : Incertitudes. Inégalités. Opacités

« Les organisations syndicales et de jeunesse s'engagent à construire un plan d'action contre le projet de réforme de retraites par points et pour gagner un renforcement, une amélioration du système actuel de retraites solidaire et intergénérationnel.

L'émergence et la construction de luttes dans les différents secteurs professionnels montrent la nécessité d'apporter des réponses aux salarié.es en termes d'emploi, de salaires, d'égalité entre les femmes et les hommes, de conditions de travail... Autant de sujets qui sont étroitement liés aux questions de la retraite et que l'actuel projet de réforme gouvernemental aggravera. »

Extrait de l'appel CGT, FO, FSU, Solidaires, FIDL, MNL, UNL, UNEF

Notre système de retraite par répartition : une innovation sociale qui ne plait pas au Medef

Notre système actuel par « répartition » combine :

- **Une pension de base** versée par la CNAV (Caisse Nationale de l'Assurance Vieillesse). À « **prestation définie** », elle garantit un taux de remplacement du salaire de 50% du salaire annuel moyen des 25 meilleures années. Il est donc facile de connaître à l'avance son montant, à charge au gouvernement d'en assurer le financement.
- **Une retraite complémentaire** versée par l'AGIRC-ARCCO ; déjà à points, elle est à « **cotisation définie** » c'est-à-dire que pendant la carrière, les euros cotisés permettent l'achat de points à un prix fixé chaque année. Lors de la liquidation de la retraite, le capital accumulé est converti en rente sur la base de la valeur dite « de service » du point. Différente du prix « d'achat », celle-ci est également réévaluée chaque année. Il est donc plus difficile de savoir à l'avance quel sera son montant.

À noter que la fusion de Agirc-Arcco qui a fait l'objet d'un accord signé par le Medef, la CFE-CGC, la CFDT et la CTFC (refusé par la CGT) s'est déjà traduite par une baisse de nos futures retraites, de plusieurs centaines d'euros pour certains d'entre nous (re-calcul du point Agirc).

Gouvernement et Medef : même combat

Pour le gouvernement qui jongle en permanence avec l'allègement des charges sociales pour répondre à la demande du Medef d'augmentation de ses marges, un système de retraite à « cotisation définie » aurait l'avantage technique d'être toujours équilibré puisqu'il suffirait de revoir la valeur du point chaque année pour **ajuster le niveau des pensions... à la baisse.**

Technique donc... mais pas humain, on le comprendra.

Pour le Medef, qui a déjà bénéficié de près de 90 milliards d'exonérations de cotisations sociales (dernier rapport de la Cours de comptes), la baisse prévisible du montant des retraites va inciter ceux qui en ont les moyens à se tourner vers la « capitalisation ». Et donc à faire des placements – risqués du fait des aléas boursiers – **pour la plus grande joie des banques** qui lorgnent depuis des années sur ces masses énormes d'argent qui vont aujourd'hui sans risque directement des actifs aux retraités sans passer par leurs coffres.

Un rapport Delevoye : un projet orienté

Il annonce l'ambition d'un système « universel, simple, plus juste pour tous ». Mais l'objectif de ce système est de **suivre la règle d'or** : « au moment de son entrée en vigueur, le poids des recettes sera maintenu constant, de même que celui des dépenses » !

Règle suivie concrètement avec un double verrouillage :

- Blocage de la part des richesses affectée au financement des retraites à 14% du PIB
- Taux de cotisation définitivement fixé à 28.12%

Et une population retraitée qui va augmenter

5 Décembre : Rendez-Vous important pour la solidarité et la répartition des richesses

d'environ 6 millions de personnes d'ici 2042-2045, la conséquence est simple : **tous perdants**. D'autant plus que le montant des pensions sera calculé sur l'ensemble de la carrière, **sur les 43 annuités cotisées, au lieu des 25 meilleures années dans le privé**. Ceci pénalisera celles et ceux qui ont eu une progression de carrière ou une carrière hachée.

Un projet simple, oui, mais est-il juste ?

Un nouveau système perdant pour tous et surtout pour les I&C

- Le « gâteau » étant fixe, les parts vont diminuer quand le nombre de retraités et l'espérance de vie vont augmenter. Certains vont perdre beaucoup pour que d'autres perdent moins....
- Parmi les plus impactés : les ingénieurs et cadres ; deux éléments permettent de le comprendre :
 - Le taux de cotisation de 25.32% permettant d'acquérir des points
 - Le rendement de 5.5% de la cotisation présentée comme « optimale » à l'âge du taux plein (64%).

Avec cela, il suffit :

- de calculer le nombre d'années de cotisation nécessaires pour obtenir une pension équivalente à 75% du salaire : 54 ans avec un départ à la retraite à 77 ans pour un bac +5.
- ou de calculer le pourcentage de salaire pour un départ à 66 ans : 60% du salaire pour un bac+5.

Une solidarité en trompe-l'œil pour les femmes

Les femmes sont payées en moyenne 26% de moins que les hommes et touchent une pension 40% plus faible.

Ces inégalités sont en partie compensées par les droits familiaux, avec la validation des congés maternité et parental et les pensions de réversion en cas de décès du conjoint. Ces droits ont pour objectif de maintenir le niveau de vie, ils sont donc

accessibles à toutes les femmes quel que soit leur niveau de salaire, et leur montant est proportionnel au salaire. Pour "corriger" ces inégalités dans le nouveau système, une majoration de 5% des points attribués dès le 1er enfant, au lieu de 10% aujourd'hui, à chaque parent d'au moins trois enfants. Mais cette future majoration serait à partager entre les deux parents au lieu de bénéficier aux deux. Un couple avec 3 enfants n'aurait donc qu'une majoration de 15% au lieu de 20% actuellement. Les écarts de salaires homme-femmes pourraient aussi amener à privilégier le salaire le plus élevé, donc celui généralement des hommes, avec les conséquences que l'on imagine en cas de séparation...

L'individualisme pour remplacer la Solidarité :

Pour Delevoye, à 64 ans, 10 euros cotisés "rapporteraient" 0.55 euros par an pendant la durée de la retraite, donc les aléas de carrière impacteront irrémédiablement la future pension... car rien n'est envisagé pour pallier ces aléas. Aujourd'hui, notre système de base solidaire nous protège de ces aléas en effaçant les 17 années cotisées les moins bonnes sur les 42 prises en comptes.

Un régime Universel ? Sauf pour les cadres

Pour ce qui est du nouveau système, l'ambition est de 100% à une nuance près : dans la limite de trois fois le plafond de la Sécurité Sociale... ce qui correspond à 10% des cadres qui ne pourront donc pas constituer sur la totalité de leur salaire, de droit à la retraite par répartition... Ils devront donc se tourner vers un système de ... capitalisation pour maintenir leur niveau de retraite. **Il suffira par la suite de faire évoluer le plafond à la baisse pour faire basculer les salariés d'un système vers l'autre.**

À noter que les 15 régimes dits « spéciaux » qui semblent préoccuper le gouvernement représentent 3.4% de la population concernée par cette réforme.